



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le

19 MAI 2014

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Liste des destinataires en annexe

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Département Surveillance et Régulation

Division Navigation Aérienne

Réf. : 240625 /DSACN/SR2/NA

Affaire suivie par : Jonathan VAYRAC

dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 01 69 57 75 28 / 75 64 - Fax : 01 69 57 76 84

Objet : Compte-rendu du CCRAGALS Nord du 13 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive (CCRAGALS) Nord s'est réuni le jeudi 13 mars 2014, à 13 heures 30, en salle de conférence 1, dans les locaux de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord.

Etaient présents :

Président : Monsieur Patrick CIPRIANI

Vice-président : Lieutenant-Colonel PAILLOT

Secrétaire : Daniel COPY

Représentants des fédérations, de l'AOPA et du CNFAS :

- Jean PARPALEIX, Gonzalve DE CORDOUE - FFA
- Thierry VILLEY - FFAé
- Philippe BOUSSAC, Jean ROUSSEAU, Christian CAUSSE - FFAM
- Johann GORLIER - FFVL
- Yves CORDIER, Bruno MARCOULT, Patrick GOLICKI - FFVV
- Serge MAROLLE - FNAME
- Mohamed AZZOUNI - FFPLUM
- Pascal TEIL, Philippe VESSAIRE - RSA
- Ghislaine MOUGENOT - CNFAS

Représentants des organismes de la circulation aérienne :

- Laurent GALINDOU – SNAs-RP CRNA Nord
- Émilie AUMASSON, Gaël VINCENT - SNAs-RP CDG
- Patrick BETHBEDER - SNAs-RP Orly
- Marc THOMAS - SNAs-RP Aviation générale
- Yoann CROUZAT - SNA Nord
- Lieutenant-Colonel ALLEMOZ - ZAD Nord

À titre d'experts :

Geneviève MOLINIER - chef de département Surveillance et Régulation, DSAC Nord

Franck BOUNIOL - division AG, DSAC Nord

Martin DALMAU - délégation Nord-Pas-de-Calais, DSAC Nord

Jonathan VAYRAC - division NA, DSAC Nord

Cédric ESQUIVIÉ, Lieutenant-Colonel PROFICHET - BEP du CRG Nord-Ouest

Le Président accueille les participants du CCRAGALS Nord.

Secrétaire adjoint :

La secrétaire adjointe pour cette réunion est Ghislaine MOUGENOT (CNFAS).

Prochain CCRAGALS Nord :

Le prochain CCRAGALS Nord se déroulera le jeudi 4 ou 11 septembre 2014 à 13h30.

Rappel des affaires terminées et en cours :

Le tableau de suivi des affaires terminées et en cours est joint à ce compte-rendu.

1. Modifications espaces et activités aériennes induite par l'application du règlement européen n°923/2012 (SERA A & B)

Modification de la CTR et des TMA Paris et création d'une zone réglementée LF-R xxxx Paris :

Le coordonnateur du projet, représentant des SNA-RP service Aviation générale, présente succinctement l'ensemble des modifications réglementaires liées à l'application du règlement européen. Il indique notamment l'impossibilité à compter de sa mise en vigueur d'accorder des dérogations aux trafics en règles de vol VFR dans des espaces aériens contrôlés de classe A. Pour permettre la pénétration de certains VFR, la CTR de Paris sera reclassé en D et une zone réglementée coexistera avec cette CTR afin de conserver les conditions actuelles d'accès. .

Le représentant de la Division Navigation aérienne de la DSAC Nord décrit le principe des modifications se rapportant aux activités aériennes récréatives et sportives en région parisienne. Ces modifications et la création de zones réglementées associées sont nécessaires à la pérennisation des activités se déroulant actuellement par dérogation en espace de classe A.

Il est également ajouté que le dossier relatif aux itinéraires de transit VFR dans la CTR de Creil ne portera que sur l'itinéraire déjà existant, et non plus sur les projets dont fait mention le dossier technique communiqué pour ce CCRAGALS Nord.

Les fédérations questionnent la DSAC Nord sur le risque éventuel de ne plus pouvoir utiliser certaines activités aériennes récréatives et sportives du fait de l'application du règlement. Il est confirmé que tous les dossiers liés aux activités concernées par l'application du règlement SERA sont déjà régularisés ou en cours de régularisation et que ces activités seront maintenues dans les conditions actuelles.

Modification de la CTR de Villacoublay :

Le représentant de la partie militaire présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de la CTR et de la TMA 1 Creil :

Le représentant de la partie militaire présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'itinéraires de transit VFR jour dans la CTR Creil :

La consultation ne concerne que l'itinéraire « cheminement Est » déjà existant. La demande de création des nouveaux itinéraires de transit est retirée de l'ordre du jour du prochain CRG NO et fera l'objet d'une nouvelle saisine.

Le représentant de la partie militaire présente le dossier actualisé.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une zone réglementée sur l'aérodrome de Creil :

Le représentant de la partie militaire présente le dossier.

Il explique notamment les raisons de la création d'une zone règlementée afin de protéger des installations sensibles de la Défense.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité de parachutage n°249 Creil Aérodrome et création d'une zone réglementée LF-R 31xx associée :

Le représentant de la partie militaire présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Suppression de l'activité de parachutage n°201 La Ferté-Gaucher Aérodrome :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité permanente de voltige n°6204 Persan-Beaumont Aérodrome et création d'une zone réglementée LF-R 31xx associée :

La DSAC Nord présente le dossier et précise qu'il sera demandé que les zones réglementées associées aux activités aériennes récréatives et sportives dans la TMA PARIS ne soient pas représentées sur les cartes aéronautiques VFR, à l'instar des zones réglementées vélivoles.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité permanente de voltige n°6216 La Ferté-Alais Aérodrome et création d'une zone réglementée LF-R 31xx associée :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité permanente de voltige n°6205 Mantes-Chérence Aérodrome et de la zone réglementée LF-R 3104 V associée :

La DSAC Nord présente le dossier. Il est notamment expliqué qu'il s'agit d'intégrer la zone réglementée déjà existante dans la définition de l'activité de voltige.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité permanente de voltige n°6053 Compiègne-Margny Aérodrome et de la zone réglementée LF-R 3102 V associée :

La DSAC Nord présente le dossier. Il est notamment expliqué qu'il s'agit d'intégrer la zone réglementée déjà existante dans la définition de l'activité de voltige et de mettre en cohérence les horaires de la zone réglementée associée avec ceux de l'activité de voltige.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité permanente de voltige n°6202 Osmoy (78) et de la zone réglementée LF-R 3100 V associée :

La DSAC Nord présente le dossier et indique qu'il s'agit d'un changement uniquement de forme.

Le comité rend un avis favorable.

2. Modifications espaces hors SERA

Suppression des zones réglementées LF-R 132 A et B Paris :

Le représentant du BEP du CRG Nord-Ouest présente le dossier et indique que l'objectif originel était d'utiliser l'appellation PARIS pour la zone réglementée qui coexistera avec la CTR Paris.

La consultation des gestionnaires de ces zones (créés dans le cadre des chasses présidentielles) a montré qu'elles n'étaient plus nécessaires.

Le comité rend un avis favorable.

Création de 5 zones réglementées (2 zones civiles et 3 zones Défense) à Brétigny (sur l'ex-BA217) :

La DSAC Nord présente le dossier relativement aux zones civiles. Il est indiqué la volonté de la DGAC de développer sur cette base aérienne déclassée une activité civile de drones.

Le représentant du CNFAS fait remarquer que ces zones ne bénéficient qu'à un seul utilisateur.

La DSAC Nord explique qu'il s'agit pour le moment de l'unique demandeur mais que cette zone ne lui est pas réservée.

Les fédérations demandent pourquoi l'utilisateur apparaît en tant que gestionnaire sur les projets de publications aéronautiques. La DSAC Nord précise qu'il est nécessaire de publier le contact d'un opérateur capable d'annoncer l'activité réelle dans la zone et de permettre d'interrompre l'activité en cas de nécessité pour des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique. Ce contact est dénommé gestionnaire dans la nomenclature du SIA, mais il ne s'agit en rien d'une entité responsable de la gestion de l'espace aérien dans le sens où elle en gèrerait l'utilisation.

En conclusion, le comité rend un avis favorable pour cette partie.

Toutefois, les fédérations demandent, d'une part, de ne pas laisser proliférer les zones réglementées dédiées aux activités de drones et, d'autre part, de ne pas en permettre un usage exclusif par un seul utilisateur.

Le représentant de la partie militaire présente les zones Défense, dont le rôle est de protéger des installations sensibles.

Les représentants de la FFAM font remarquer que le volume de la zone D remet en question l'activité d'aéromodélisme de Leudeville qui était jusqu'à présent compatible avec les installations même si elles n'étaient pas protégées par une zone réglementée.

Le comité rend un avis favorable à la condition du maintien de l'activité de Leudeville.

3. Modifications activités aériennes hors SERA :

Création d'une activité d'aéromodélisme à Nortkerque (62)

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Liverdy (77)

La DSAC Nord présente le dossier et propose de reporter la consultation au CCAGALS Nord de septembre 2014, car ce projet nécessite des études complémentaires sur les modalités d'exécution de l'activité, du fait de la proximité avec le point de compte-rendu N de la CTR de Melun.

En conséquence, le comité reporte son avis au prochain CCAGALS Nord.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Vitry-en-Artois (62)

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme au Coudray-Montceaux (91)

La DSAC Nord présente le dossier et propose de reporter la consultation au CCAGALS Nord de septembre 2014, car ce projet nécessite des études complémentaires sur les modalités d'exécution de l'activité, du fait de la proximité avec le point de compte-rendu B de la CTR de Melun.

En conséquence, le comité reporte son avis au prochain CCAGALS Nord.

Modification de l'activité d'aéromodélisme n°8252 à Lille - Marcq-en-Barœul Aérodrome

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité d'aéromodélisme n°8291 à Cambrai-Niergnies Aérodrome

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Suppression de l'activité de treuillage n°902 à Courcelles-lès-Gisors (60)

La DSAC Nord présente le dossier.

Le représentant de la FFVL demande le report de la consultation au CCAGALS Nord de septembre 2014, le référent ne s'étant pas assuré de l'éventuelle volonté de reprise de l'activité par un autre utilisateur.

En conséquence, le comité reporte son avis au prochain CCAGALS Nord.

4. Questions et informations diverses

Le représentant du CNFAS indique qu'il serait souhaitable que les représentants d'utilisateurs au CCAGALS Nord soient informés des dossiers de création, modification ou suppression d'activités, préalablement à leur instruction par la DSAC Nord.

Cela permettrait aux fédérations de s'assurer que les dossiers s'intègrent bien à leur politique en matière d'utilisation de l'espace aérien et ainsi d'éviter d'éventuels reports de consultations.

Les fédérations sont informées de la future publication d'une AIC visant à sensibiliser les usagers aux modifications apportées par le règlement européen SERA.

La DSAC Nord rappelle également qu'une boîte fonctionnelle dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr a été mise en place, notamment pour les échanges avec les membres du CCRAGALS Nord.

Ouverture de l'aérodrome de Melun (LFPM) à la CAP

La DSAC Nord présente le dossier en précisant qu'il a déjà reçu un avis favorable de la part des organismes de contrôle concernés.

Modification d'un point de report sur les itinéraires hélicoptères VFR dans la CTR Paris

Le représentant du BEP du CRG Nord-Ouest présente le projet de déplacement du point Andresy sur les itinéraires hélicoptères consécutif à la modification de la CTR de Paris en automne 2013. Le nouveau point de report sera nommé Herblay.

Suppression de l'itinéraire de transit VFR dans les CTR Paris et Le Bourget

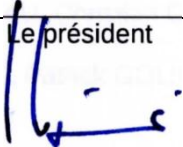
Cet itinéraire de transit VFR publié dans l'AIP partie ENR 1.2 est remplacé par des itinéraires d'arrivée et de départ pour l'aérodrome du Bourget qui seront publiés dans l'AIP VAC AD2 LFPB.

Directives relatives à la simplification de l'espace aérien inférieur et aux activités aériennes sportives et récréatives

Les principes de ces deux directives sont rappelés. Le rapport à l'origine des documents avait été présenté lors du CCRAGALS du 22 mars 2013.

Le représentant du CNFAS fait remarquer qu'un formulaire de demande de création d'activité a été mis en place en DSAC Ouest et qu'il serait opportun de s'en inspirer pour harmoniser l'ensemble des formulaires utilisés par les demandeurs.

Le président



Patrick CIPRIANI

DESTINATAIRES

Président :	M. Patrick CIPRIANI - Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Vice-président :	Lcl PAILLOT – Chef Division Espace Aérien, ZAD Nord
Fédération Française Aéronautique :	M. le Président de la FFA M. Jean PARPALEIX M. Gonzalve DE CORDOUE (1)
Fédération Française d'Aéromodélisme :	M. le Président de la FFAM M. Jean ROUSSEAU M. Christian CAUSSE (1) M. Philippe BOUSSAC (1)
Fédération Française de Parachutisme :	M. le Président de la FFP M. Jean-François VASSAL
Fédération Française de Planeur ULM :	M. le Président de la FFPLUM M. Mohamed AZZOUNI M. Bernard CORDONNIER (1)
Fédération Française de Vol à Voile :	M. le Président de la FFVW M. Bruno MARCOULT M. Yves CORDIER (1) M. Patrick GOLICKI (1)
Fédération Française de Vol Libre :	M. le Président de la FFVL M. Johann GORLIER M. Guy BUISSON (1)
Fédération Française d'Aérostation :	M. le Président de la FFAé M. Thierry VILLEY M. Daniel CASEMODE (1)
Fédération Française de Giravation :	M. le Président de la FFG
Fédération Nationale de l'Aviation Marchande :	M. le Président de la FNAM M. Serge MAROLLE M. Jean-Pierre TRIMAILLE M. Charles AGUETTANT M. Daniel FAVIER (1) M. Franck ARRESTIER (1) M. Marc TRIMAILLE (1)
Fédération Réseau du Sport de l'Air	M. le Président de la RSA M. Philippe VESSAIRE M. Jean-Luc MANDERLIER (1)
Conseil N ^{al} des Féd. Aéronautiques et Sportives :	M. le Président du CNFAS (1) Mme Ghislaine MOUGENOT M. Gérard DELACOTE (1)
Association des Pilotes Propriétaires d'Aéronefs :	M. le Président de l'AOPA
SNA-N :	M. le Chef du service exploitation
SNAs-RP :	M. le Chef du service exploitation du CRNA Nord M. le Chef du service Aviation générale M. le Chef du service exploitation de Roissy-CDG (1) M. le Chef du service exploitation d'Orly (1) M. le Chef du service CA du Bourget (1)
ZAD Nord :	LCL Gervais ALLEMOZ – Section Espace Inférieur
DSAC Nord (Athis-Mons) :	SR2 SR2/AG Délégation Picardie Délégation Nord Pas de Calais
CRG.NO/BEP (1)	

(1) diffusion par email uniquement